

Compliance : une aide précieuse pour le contrôle des exigences Valeurs mobilières imposables (CH/LI)

La communauté financière doit faire face à de nombreux défis ; l'un d'entre eux est la conformité liée à des directives et réglementations internationales complexes. Grâce à son offre de données mondiales extrêmement complète et de grande qualité, SIX Telekurs aide les acteurs du marché financier à se mettre de façon durable en conformité.



Que dois-je savoir sur les « valeurs mobilières imposables » ?

Conformément au paragraphe 2 de l'article 13 de la Loi fédérale sur les droits de timbre (LT), toutes les personnes et institutions imposables domiciliées en Suisse et au Liechtenstein sont tenues de payer un impôt sur les transactions liées à divers instruments financiers nationaux et étrangers.

Les types d'instruments financiers suivants peuvent être soumis à imposition :

- Fonds de fonds : actions de SICAV, certificats
- Actions : actions, bons de participation, certificats de parts, certificats « remainder », autres instruments à cash flow associé
- Titres de créance : obligations à taux variable, instruments monétaires à échéance de plus de 1 an, obligations, bons de caisse (émises par des banques), obligations d'épargne, obligations convertibles
- Instruments hybrides et produits structurés dont les composantes individuelles sont soumises à une part d'impôt proportionnelle.

Les produits structurés complexes sont à l'origine de la plus grande incertitude. L'introduction de nombreux nouveaux produits structurés complexes a compliqué la tâche consistant à déterminer quels sont les instruments soumis à cette imposition.

Qui est impacté ?

Il incombe au négociant en valeurs mobilières de déterminer quels instruments sont soumis à cette imposition.

Quelle aide pouvons-nous vous apporter en matière de conformité ?

Pour plus de clarté et afin rendre la classification plus systématique, un système de classification unique a été créé en 2007 pour les instruments financiers concernés. Le groupe de travail commun impliqué dans ce projet était constitué de représentants de l'Administration Fédérale des Contributions (AFC), de l'Association Suisse des Banquiers et de SIX Telekurs.

A ce jour, SIX Telekurs est le seul fournisseur de données ayant associé des attributs à tous les instruments dans sa base de données conformément à cette classification (actuellement : 1 602 094 instruments de créance, 452 235 titres de participation et 592 702 parts de fonds). Son système de classification a été officiellement reconnu par l'Administration Fédérale des Contributions (AFC). SIX Telekurs représente donc la source officielle pour ces informations.

SIX Telekurs reçoit les informations des émetteurs sous la forme de term sheets qui constituent la base de la classification. Les instruments sont classés sur la base d'un système ayant été approuvé par l'Administration Fédérale des Contributions (AFC). SIX Telekurs s'assure que la classification est effectuée et que la livraison est achevée dans un délai de 24 heures.

Avec les données approuvées fournies par SIX Telekurs, la gestion des valeurs mobilières imposables devient simplissime :

- Les négociants nationaux en valeurs mobilières décident une fois par an s'ils souhaitent eux-mêmes procéder à la classification ou l'obtenir d'un fournisseur reconnu.
- Si les données ont pour source un fournisseur reconnu, le négociant national en valeurs mobilières doit strictement se conformer à la classification fournie.
- Si les instruments sont incorrectement classés, l'AFC ne procédera pas à une révision rétroactive des impôts payés.

Les négociants en valeurs mobilières nationaux ayant décidé de **ne pas utiliser** la classification fournie par un fournisseur de données reconnu conservent l'entière responsabilité d'une classification correcte.

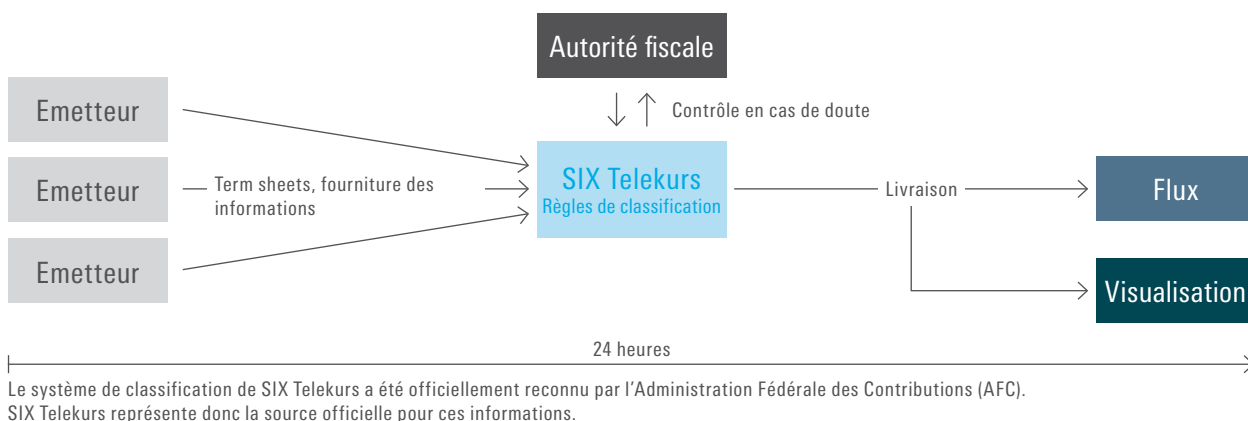
Quelles données offrons-nous dans le cadre de la classification des valeurs mobilières imposables (LI/CH) ?

SIX Telekurs fournit toutes les informations nécessaires pour gérer les instruments imposables. Celles-ci sont résumées dans le type unique de message suivant :

- Pays dans lequel l'impôt est dû (Suisse, Liechtenstein)
- Catégorie d'instrument à des fins d'imposition (part de fonds, action ou instrument de créance)
- Statut fiscal (imposable, exempté, statut en cours d'examen)
- Période fiscale (du ... au ...).

Avantages de la classification centrale des données :

- Plus aucune incertitude sur le traitement fiscal d'un instrument.
- Affectation des attributs des valeurs mobilières imposables sur la base d'un concept clair et complet.
- L'affectation des attributs des instruments se fait en même temps que la capture des données (des exceptions sont possibles pour les produits structurés).
- Ce procédé soulage les banques de la longue tâche consistant à mener des investigations individuelles (par exemple dans le cas des instruments hybrides et des produits structurés).



Le système de classification de SIX Telekurs a été officiellement reconnu par l'Administration Fédérale des Contributions (AFC). SIX Telekurs représente donc la source officielle pour ces informations.

Pour de plus amples informations sur les données que nous offrons en terme de Compliance, n'hésitez pas à contacter notre équipe commerciale SIX Telekurs locale.

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| SIX Telekurs Hardturmstrasse 201 P.O. Box CH - 8021 Zürich | P +41 44 279 5111 F +41 44 279 5112 sales.tkf@telekurs.com www.six-telekurs.com | Allemagne +49 69 717 000 Belgique +32 2 790 0500 Espagne +34 91 577 5500 France +33 1 5300 0100 | Irlande +353 1 213 0722 Italie +39 02 764 5631 Luxembourg +352 261 161 Maroc +212 522 276 410 | Monaco +377 97 977 161 Pays-Bas +31 20 301 2888 UK +44 20 7550 5000 USA +1 203 353 8100 |
|--|--|--|--|--|